

RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC CHARGÉE D'ETUDIER LE PREAVIS 35-2018

**« DEMANDE DE CREDIT DE CHF 210'000 POUR SOUTENIR LES ACTIVITES
DE L'USINE A GAZ DURANT LA PERIODE 2018 – 2020 »**

PREAMBULE

Nous remercions Monsieur Gérard Produit du Comité de direction ainsi que Mesdames Cintia Stucker chargée de projet culture et Nathalie Raya-Etter de Région de Nyon pour les réponses aux questions de la Commission. La Commission a reçu tous les compléments d'information désirés dans le cadre de ce préavis durant la période qui a séparé les deux séances de Commission du 22 août et du 14 novembre 2018. Au cours des deux séances, la commission a pu prendre connaissance des activités de l'association culturelle de l'Usine à Gaz à Nyon.

ACTIVITES DE L'USINE A GAZ

Les activités de l'association étaient initialement réglées par une convention tripartite quinquennale de subventionnement 2013 – 2017 entre la commune de Nyon, le Conseil régional du district de Nyon et l'association.

La Commission a pu lire dans cette convention les objectifs et engagements de l'association, qui étaient établis comme suit :

- proposer au public de la région une saison de spectacles et concerts diversifiée et de qualité par une programmation saisonnière
- promouvoir les artistes et compagnies régionaux
- mener une politique de soutien à la création et de résidences tant dans le domaine du « spectacle » (théâtre, danse, humour, jeune public) que de la musique (chanson, musiques actuelles, etc.)
- mener une politique de formation par le biais de stages dans les domaines de la production, de la communication et de la technique de scène
- prendre toute mesure visant à la pérennisation de l'Usine à Gaz en tant que structure professionnelle dédiée aux spectacles vivant.

L'Usine à Gaz s'engageait également à mettre ses locaux à disposition du Far, Visions du Réel, Prix artistique de la ville de Nyon.

Pour la période suivante, soit 2018 – 2020, la commission a pu prendre connaissance du projet d'une nouvelle convention. Elle a pu y trouver le descriptif des exigences de prestations à produire et des critères de suivi définis en conséquence. Cette convention validée par l'administration communale est actuellement en cours de signature auprès des autorités de la Ville de Nyon.

Les problèmes organisationnels survenus au moment de la démission de l'ancienne structure dirigeante, ont nécessité le retrait du Préavis 31-2018 qui devait être présenté

lors de la séance du Conseil intercommunal du 19 avril 2018. Depuis, la nouvelle équipe dirigeante a su redonner la confiance nécessaire au CoDIR permettant de maintenir la production de spectacles régionaux, dans un format réduit, avec des productions hors-les-murs.

Au moment d'examiner le programme, quelque 18 représentations étaient prévues, dont :

- des représentations théâtrales, 3 et 4 octobre ; 22/23 et 29/30 novembre 2018
- des spectacles jeune public, 5 spectacles 2018/2019
- des représentations scolaires
- un concert et un spectacle présentés à Coppet.

Pour toutes ces manifestations tous les artistes (sauf un) sont romands (domiciliés entre Genève et Lausanne).

Il y avait de plus, en cours de programmation :

- un concert au Temple de Nyon, le 27 octobre 2018
- un membre du groupe Tamiro de Nyon proposera un répertoire de Brassens
- deux concerts d'artistes de la région à la Parenthèse
- un concert au Château de Luins
- une participation à la programmation de la fête O avec notamment le groupe Cargo Indigo de Nyon et deux autres artistes romands

Et à venir pour 2019 :

- L'organisation d'une soirée dans le cadre des Hivernales, avec 1 tête d'affiche 2 artistes en première partie, dont 1 régional.

MISE A DISPOSITION DE MATERIEL

Les associations qui collaborent avec l'UAG (Hapax 21, la Parenthèse, Rive Jazzy, Hivernales, le service des manifestations à Nyon, etc) ont été informées que le matériel technique et les techniciens étaient à disposition pendant la fermeture.

Les institutions suivantes ont déjà pu bénéficier du matériel de l'Usine à Gaz ou ont déposé des demandes :

- Le JVAL à Begnins
- Le far°
- Organisation technique de la cérémonie des Prix artistiques au Temple de Nyon en novembre 2018
- Fête O, avec mise à disposition de matériel, des techniciens et des bénévoles en plus d'un soutien à la programmation en septembre 2018

GARANTIES DE CONTINUITE ET SUBVENTIONNMENT

La commission a pu prendre auprès de M. Produit les garanties nécessaires pour que l'ensemble de la région puisse bénéficier d'une continuité dans l'offre culturelle. Elle juge que les activités dont il est demandé le soutien sont bien en accord avec la politique culturelle régionale, avec notamment :

- la programmation d'artistes régionaux

- la mise à disposition de matériel ou de savoir-faire à des associations régionales
- la production d'événements dans le territoire régional

En contrepartie du subventionnement, la Région pourra bénéficier, selon les critères définis de la convention, de la production de spectacles durant la phase transitoire délicate qui doit permettre à l'Usine à Gaz d'être dotée d'une nouvelle infrastructure de production.

Enfin, il est rappelé que depuis 1995, la ville de Nyon subventionne de manière importante l'Usine à Gaz et reconnaît son rôle culturel essentiel pour Nyon. Elle entend aussi contribuer à la pérennité de la structure et à son développement.

SOUTIEN REGIONAL

En complément des politiques communales, le Conseil régional du district de Nyon contribue à améliorer les conditions de développement des projets d'intérêt régional dans le but de favoriser la dynamique artistique du district.

Il est donc primordial que l'Usine à Gaz puisse poursuivre son activité culturelle extra muros jusqu'à fin 2020.

RESTRICTIONS BUDGETAIRES

Si la nécessité du soutien à cette activité culturelle est reconnue comme pertinente, la Commission ne peut pas ne pas considérer les cadres budgétaires restreints qui sont en cette fin d'année contraignants pour de nombreuses Communes du district.

La commission relève entre autres que :

- la ville de Nyon réduit son soutien ;
- le canton ne s'est pas engagé à la hauteur espérée depuis de nombreuses années ;
le SERAC (service des affaires culturelles de l'État) a annoncé que son engagement sera augmenté lorsque le positionnement artistique et le programme de la nouvelle usine sera complètement défini ;

et qu'il y a un déséquilibre dans les montants alloués via les subventions de la région qui se traduit comme suit :

- quelque CHF 500'000.— de subventions pour la culture
- un peu plus de CHF 90'000.— de subventions pour le développement économique
- un peu plus de CHF 30'000.— de subventions qui vont au Sport

Par conséquent, la Commission propose d'amender le préavis en réduisant quelque peu le montant alloué aux activités culturelles et par conséquent à l'Usine à Gaz. Cette réduction ne devrait pas mettre en péril l'association qui saura certainement trouver des soutiens complémentaires auprès de tiers privés.

AMENDEMENT

La Commission propose au Conseil intercommunal d'amender les conclusions du préavis du CoDIR et de réduire la demande de crédit de CHF 30'000.— sur la période concernée.

Soit, de porter la demande de crédit de CHF 210'000.— à **CHF 180'000.—** pour la période triennale de 2018 à 2020 (sous réserve de l'obtention du budget en 2019 et 2020).

Le montant décomposé dans le préavis est **réduit comme suit:** de CHF 150'000.— à **CHF 120'000.—** à raison de CHF **40'000.—** par année en 2018, 2019 et 2020 sur le budget.

de CHF 60'000 à raison de CHF 20'000 par année en 2018, 2019 et 2020 sur le FRET (**ce montant reste inchangé**).

CONCLUSIONS DE LA COMMISSION

En Conclusion, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, la commission ad hoc chargée d'étudier le préavis 35-2018 vous recommande d'accepter le préavis proposé par le Comité de direction en réduisant quelque peu la subvention, tel que le propose l'amendement de la Commission.

Arzier, le 16 novembre 2018, la Commission :

Philippe Thévenot

Yvan Buccioli

Danielle Collomb
Excusée

Elvira Rölli